

Ville de Saint-Amable  
MRC de Marguerite-D'Youville  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence, le **mercredi 21 avril 2021** à compter de **12 h 15**.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Stéphane Williams, maire  
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine)  
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations)  
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux)  
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)  
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Jean-Pierre Bouchard, directeur général par intérim  
M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme, greffière  
Madame Sylvie Champagne, directrice du Service de l'urbanisme par intérim

Est absente à cette vidéoconférence :

Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1 - des Boisés)

***Il est constaté que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, y compris à la conseillère absente.***

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

La séance extraordinaire se tient sans la présence du public et les membres du conseil y participent par vidéoconférence, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui prévoit que toute séance publique soit tenue sans la présence du public, pourvu qu'elle soit publicisée dès que possible. Il est donc permis aux membres du conseil de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et pour laquelle le premier ministre du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

129-04-21

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**et RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 21 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

130-04-21

#### **EMBAUCHE - ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, À LA MAIRIE ET AU GREFFE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'adjointe administrative à la direction générale, à la mairie et au greffe, madame Gaétane Gemme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler de façon permanente le poste précité, laissé vacant suivant ce départ à la retraite;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 106-04-21;

CONSIDÉRANT que la candidate retenue au terme de la résolution précitée ne sera finalement pas en mesure de combler le poste à pourvoir;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues et aux tests d'aptitude réalisés;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 21-1598;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
et **RÉSOLU :**

**D'ABROGER** la résolution 106-04-21;

**D'EMBAUCHER**, en vue de permanence, madame Magalie Marcotte-Gourde, à titre d'adjointe administrative à la direction générale, à la mairie et au greffe, à temps plein, à compter du 10 mai 2021, et d'assujettir cette permanence à une période de probation de quatre-vingts (80) jours, conformément à la convention collective des cols blancs en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

131-04-21

#### **ENTÉRINEMENT - CONTRAT DE SOUTIEN PROFESSIONNEL À LA DIRECTION DU SERVICE DE L'URBANISME - RÉSEAU CONSEIL DES SAGES**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de l'urbanisme, madame Émilie Gendron-Rousseau, est présentement en congé de maternité, et ce, jusqu'en janvier 2022;

CONSIDÉRANT que son remplaçant, monsieur Julien Gauthier, agissant à titre de directeur du Service de l'urbanisme par intérim, a annoncé qu'il quitterait ses fonctions à la fin du mois d'avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler de façon intérimaire le poste précité, soit jusqu'au retour de la personne titulaire du poste;

CONSIDÉRANT que la Ville désire octroyer un contrat de soutien professionnel à la firme RCS Réseau Conseil des Sages pour pourvoir au poste de directeur du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 21-1599;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**D'ENTÉRINER** le contrat intervenu entre la Ville et la firme Réseau Conseil des Sages pour un mandat de soutien professionnel à la direction du Service de l'urbanisme;

**DE REQUÉRIR** les services de madame Sylvie Champagne à ce poste;

**D'AUTORISER** la trésorière à émettre les paiements requis pour donner effet au contrat précité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

132-04-21

**EMBAUCHE - DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la résolution 288-12-20;

CONSIDÉRANT que le contrat signé le 2 décembre 2020 entre la Ville et la firme Réseau Conseil des Sages est arrivé à terme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir le poste de directeur général de façon intérimaire;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice générale adjointe par intérim déposé sous le numéro 21-1600;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER**, de façon intérimaire, monsieur Jean-Pierre Bouchard, à titre de directeur général, rétroactivement au 4 avril 2021, et ce, pour une durée indéterminée, soit jusqu'à l'embauche d'une ressource permanente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. GREFFE**

133-04-21

**ADOPTION - RÈGLEMENT 779-00-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 581 713 \$ POUR L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET AUTRES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE CONNEXES, COMPRENANT NOTAMMENT LA MISE AUX NORMES DES POSTES DE POMPAGE MARTIN (PP-1) ET DES MÉSANGES (PP-2) ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉGRILLAGE, INCLUANT UN NOUVEAU BÂTIMENT ET LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'AÉRATION PAR UN SYSTÈME DE TYPE FINES BULLES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 081-03-19;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la résolution précitée, la Ville de Saint-Amable s'était engagée à procéder aux travaux requis afin de se conformer aux exigences de rejet à l'effluent des étangs aérés construits en 2000;

CONSIDÉRANT que les charges sanitaires dépassent actuellement les critères de conception des étangs;

CONSIDÉRANT que des travaux de mises aux normes de la station d'assainissement des eaux usées de la Ville de Saint-Amable sont nécessaires pour se conformer aux demandes du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite décréter une dépense et un emprunt d'un montant de 2 581 713 \$ afin de pourvoir à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter du territoire puisque le règlement a pour objet des travaux de traitement des eaux usées, conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que ce règlement se doit d'être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation préalablement à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 21-1597;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, sans modification, tel que présenté, le *Règlement numéro 779-00-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 2 581 713 \$ pour l'élaboration et la réalisation de la mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructure connexes, comprenant notamment la mise aux normes des postes de pompage Martin (PP-1) et des Mésanges (PP-2) et la mise en place d'un système de dégrillage, incluant un nouveau bâtiment et le remplacement du système d'aération par un système de type fines bulles.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

134-04-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ – ADDENDA NUMÉRO 3**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenue en 2011 entre les municipalités locales de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et de Verchères;

CONSIDÉRANT les addendas numéros 1 et 2 de l'entente intermunicipale modifiant l'entente initiale, notamment pour y introduire un principe de mobilisation pour l'atteinte de la force de frappe et la prestation des services d'urgence en milieu isolé pour les municipalités locales de Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes, et ce, conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, intervenue entre les parties en 2017;

CONSIDÉRANT que les parties désirent bonifier cette entente en y ajoutant les services d'une ressource en recherche de causes et circonstances d'un incendie (R.C.C.I.);

CONSIDÉRANT que les parties désirent bonifier les taux horaires facturables lors de l'utilisation des ressources prévues à l'entente et mettre en place un processus d'augmentation annuel de ces mêmes taux horaires;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent utiliser les services de la ressource R.C.C.I. du Service de prévention incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT l'addenda numéro 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT le tarif horaire pour la ressource R.C.C.I. fixé dans l'addenda numéro 3 susmentionné;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 21-1601;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** l'addenda numéro 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé;

**D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Williams ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière, M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme ou, en son absence, le directeur général par intérim, à signer l'addenda numéro 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

*Aucune question n'a été adressée au conseil.*

135-04-21

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**DE LEVER** la séance extraordinaire à 12 h 24.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**M. Stéphane Williams, maire**

---

**M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme, greffière**

*Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.*